

A l'attention de la Direction générale des médias et des industries culturelles,

**REPONSE DU SYNDICAT NATIONAL DES RADIOS LIBRES (SNRL)
A LA CONSULTATION SUR L'AVENIR DE LA PLATE-FORME TNT**

* * * * *

« Dans la perspective d'une cession éventuelle d'ici la fin de la décennie d'une partie des fréquences de la bande UHF aujourd'hui utilisée pour la diffusion de la télévision numérique terrestre (TNT) aux services mobiles à haut-débit, il vous est proposé cette consultation relative aux perspectives d'avenir de la TNT.

Les réponses devront être transmises au plus tard le 25 juillet 2013 par voie postale ou par voie électronique à :

*Madame le Directeur général des médias et des industries culturelles
Consultation sur l'avenir de la plate-forme TNT
182, rue Saint Honoré
75033 PARIS Cedex 01*

ou par mél. : consultation-avenirtnt.dgmic@culture.gouv.fr »

* * * * *

1. Évolution de l'offre de services diffusés sur la TNT

Quelles évolutions vous paraissent souhaitables en matière d'offre de services, gratuite et payante, sur la plate-forme TNT à l'horizon de 5 ans et à l'horizon de 10 ans ?

Les questions suivantes sont trop réductrices : elles font l'hypothèse implicite que la nature de la fonction d'éditeur de programme TV ne sera pas bouleversée par les grands changements qui s'annoncent. Ce biais induit une analyse limitée à un microcosme, à l'heure où internet et les réseaux IP ont créé de nouveaux acteurs puissants, positionnés légalement dans le rôle d'hébergeur ou de vente en ligne, tout en produisant des contenus et générant des services concurrents de la TV.

Sans une analyse à l'échelle des services audiovisuels de toutes natures, en cohérence avec la volonté du gouvernement de rapprocher les domaines de compétence du CSA de l'ARCEP et de l'HADOPI, les réponses sont faussées.

1.1 Comment souhaiteriez-vous, à ces horizons, voir évoluer le nombre de services linéaires diffusés, ainsi que les formats de diffusion de tout ou partie de ces services en matière d'image et de son (haute définition, Ultra haute définition, 3D stéréoscopique) ? Comment appréhendez-vous, sur la TNT, le développement de données interactives associées aux chaînes ?

Plus particulièrement, compte-tenu notamment de l'accroissement constant de la taille moyenne des écrans commercialisés, estimez-vous souhaitable de généraliser la haute-définition (HD) sur la TNT ? À quelle échéance ? Pensez-vous que la diffusion d'une chaîne au seul format SD présenterait, en fonction de sa thématique, un désavantage compétitif, par rapport à une chaîne HD ? Si oui, à quelle échéance ?

Serait-il selon vous envisageable de diffuser des programmes produits nativement en Ultra HD ou convertis dans ce format, par exemple sur un multiplex « vitrine » à couverture limitée ? À quelle échéance ?

1.2 Estimez-vous que la TNT doive également proposer et développer une offre de services de médias audiovisuels à la demande (télévision de rattrapage, vidéo à la demande, ...) ?

1.3 De manière plus générale, dans le contexte de l'évolution des modes de consommation de contenus audiovisuels, notamment des services accessibles en ligne sur tous types d'écrans connectés (récepteur TV, tablette, smartphone, etc.), quel doit-être, selon vous, le positionnement de la plate-forme de TNT, et plus généralement, de la télévision gratuite et de la télévision linéaire ?

2. Technologies de compression

2.1 La généralisation de la compression MPEG-4 pour les services TNT devrait permettre de libérer des ressources numériques et de rationaliser les coûts de diffusion des services aujourd'hui en simulcast SD/HD. Qu'en pensez-vous ? A partir de quelle date et selon quelles modalités estimez-vous qu'il sera possible de généraliser la compression MPEG-4 à toute l'offre TNT ?

Disposez-vous d'estimations du parc de récepteurs non compatibles, ainsi que du nombre de foyers qui sera encore dépendant du MPEG-2 à cette échéance, sur le récepteur principal et/ou les récepteurs secondaires ?

2.2 Compte-tenu des progrès constants du MPEG-4 ces dernières années, estimez-vous que cette généralisation du MPEG-4 pourrait être associée, à qualité constante perçue par le téléspectateur, à une réduction des débits des services ?

2.3 Quelle évolution des équipements de diffusion serait nécessaire pour une telle opération ? Par ailleurs, cette généralisation du MPEG-4 pourrait-elle, selon vous, avoir un impact sur le fonctionnement des équipements de réception (téléviseurs et adaptateurs externes compatibles MPEG-4) ?

3. Lancement et généralisation des nouvelles technologies de compression et de diffusion

D'ici 5 ans, la compression sur internet se fera avec des codecs équivalents aux HEVC. Au vu de la rareté du spectre, et de la logique de concurrence, il semble étonnant d'envisager une autre technologie que le HEVC pour des déploiements à partir de cette date.

La norme de diffusion DVB-T2, déjà lancée dans certains pays dont le Royaume-Uni, pourrait succéder au DVB-T en offrant une meilleure efficacité spectrale, de l'ordre d'au moins 30% selon les premiers résultats des groupes techniques pilotés par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. En outre la norme de codage HEVC (High Efficiency Video Coding) devrait encore améliorer significativement l'efficacité de compression par rapport au MPEG-4, à qualité perçue constante.

3.1 Vous paraît-il opportun de synchroniser les lancements des normes de diffusion DVB-T2 et de compression HEVC ?

Oui, le Syndicat National des Radios Libres souhaite cette synchronisation, sous réserve du résultat d'expérimentations en T2 et de l'expertise de la DGCS et du CSA sur le résultat.

3.2 A partir de quelle date au plus tôt et selon quelles modalités serait-il possible d'envisager la diffusion d'un multiplex DVB-T2/HEVC ? Selon vous, quels types de services devraient être diffusés au lancement d'un tel multiplex DVB-T2/HEVC ? Combien de chaînes en HD ou Ultra-HD pourraient ainsi être diffusées sur un tel multiplex ? A quelle échéance et selon quelles modalités pourra-t-on ensuite, selon vous, généraliser la diffusion en DVB-T2/HEVC ?

On cherche une appétence du public pour s'équiper, l'arrivée récente des écrans plats et TNT dans les foyers limite cette appétence, il faut donc envisager la cible des récepteurs portables et mobiles, bien avant celle des postes de salon. Il est étonnant de voir que cette hypothèse n'est pas citée.

3.3 Selon vous, faut-il et, si oui, comment, lier l'extinction du MPEG-2 (passage au DVB-T/MPEG-4) au lancement de services à la norme de compression HEVC (DVB-T2/HEVC). Ou, au contraire, pensez-vous qu'il faille séquencer les opérations ?

4. Récepteurs : évolutions fonctionnelles et technologiques

4.1 Concernant les téléviseurs, quelles évolutions fonctionnelles anticipez-vous dans les prochaines années (par exemple restitution d'une image Ultra-HD 4k voire 8k) et à quelle date estimez-vous qu'elles seront suffisamment matures pour être largement utilisées par les éditeurs de services ?

4.2 Concernant les évolutions technologiques, à partir de quelle date estimez-vous que la plupart des téléviseurs commercialisés sur le marché grand public seront compatibles avec les standards DVB-T2 et HEVC ? Quels services pourraient permettre de s'assurer de l'adhésion rapide des téléspectateurs ? Quelles mesures au niveau national voire communautaire pourraient selon vous permettre d'accélérer la progression de l'équipement des foyers en récepteurs supportant ces technologies (dispositions juridiques, labellisation, etc.) ? Suivant les mesures mises en place, quel délai vous paraît raisonnable pour qu'une très large majorité de récepteurs soient compatibles avec ces nouvelles normes ?

5. Impacts sur les réseaux de diffusion TNT de la cession d'une partie de la bande UHF

Le repli éventuel de l'offre de TNT sur un nombre restreint de multiplex nécessiterait de recomposer les multiplex existants et d'en arrêter certains. En outre la cession d'une partie de la bande UHF impliquerait au préalable une large campagne de réaménagements des fréquences de la TNT.

5.1 Quelles pourraient être selon vous les conséquences sur le déploiement des services en cours ?

5.2 Précisez les modalités de mise en œuvre de la cession d'une partie de cette bande (opérations techniques, communication associée, accompagnement, etc.). Quel impact anticipez-vous sur la couverture ?

5.3 Quels impacts éventuels anticipez-vous sur le marché de gros de la diffusion hertzienne terrestre ?

Si on se projette à dix ans, les technologies de réseau seront en train de fusionner au sein d'un réseau hertzien de télécommunications de cinquième génération et le marché de gros de la diffusion hertzienne numérique (terrestre ou non) sera celui des télécoms.

Les changements de technologie imposeront que les modèles économiques évoluent et qu'il sera peut être normal à cette date de voir des acteurs de la radiodiffusion devenir des opérateurs 5G. Il est urgent que les éditeurs audiovisuels se posent cette question et se concertent sur la maîtrise de leur réseau de diffusion futur, ce qui leur permettra de maîtriser leurs coûts et leur donnera un avantage compétitif par rapport à de purs hébergeurs.

5.4 L'utilisation de la bande III (VHF) pour l'offre TNT vous paraît-elle envisageable ?

Non. Rappelons que le CSA a déjà engagé le déploiement sur Paris, Nice et Marseille et autorisé des expérimentations sur Nantes et Lyon depuis 3 ans. L'utilisation de la TNT en VHF bande III accaparerait 7MHz, soit l'équivalent de la ressource de 50 radios en DAB+. En plus de reporter sur la radio les problèmes de la TV, cela nécessiterait pour les particuliers de réinstaller des antennes de réception adéquates (ancienne antenne Canal+) pour un usage fixe et de renégocier le spectre avec les pays européens qui ont déjà lancé la RNT en bande III en DAB+ au pas de 1,7 MHz (l'Allemagne, l'Angleterre, la Suisse, Les Pays-Bas dans quelques mois,...).

Eventuellement, voir arriver un service de TV mobile en bande III est envisageable si une réflexion globale est menée dans les différentes bandes audiovisuelles, avec l'ensemble des services audiovisuels existants, en particulier locaux, afin de les faire cohabiter sur les mêmes ressources et les mêmes terminaux (téléviseur, terminaux mobile, récepteur embarqué,...), sur la base d'une technologie convergente. Cette réflexion doit dépasser la technique et garantir la viabilité de modèles propres à la radio (programmes locaux plus nombreux, optimisation technico-économique des réseaux différente, taille des acteurs,...).

Le SNRL sera vigilant à la place qui sera laissée aux éditeurs locaux (TV/Radio).

La RNT n'est pas un problème en soi car, sur le fond, la RNT a pour but de développer le média radio avec ses spécificités. Grâce à l'immobilisme des gouvernements précédents et actuel, cela n'a quasiment pas bougé depuis 2005. Une convergence technique avec la TNT est encore possible,

sous réserve impérative que les paramétrages choisis par le CSA garantissent le pluralisme et la diversité des acteurs de la radio, et de la télévision.

Le SNRL, associé à RadioCoop et des éditeurs locaux (notamment sur Paris et Nantes), a pris la décision de conduire des expérimentations en T2 pour la radiodiffusion, sous réserve de l'aboutissement de discussions en cours avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

6. Modes de distribution des services de télévision

6.1 Comment envisagez-vous la complémentarité des plate-formes de distribution des services de télévision, notamment en matière de couverture du territoire et de réponse aux différents modes de consommation des téléspectateurs, qu'ils soient fixes ou nomades, sur tous les types d'écrans ?

Sur le plus long terme, la convergence mobile-broadband ne peut être analysée qu'en considérant le déploiement de la 5G qui a pour objectif de fusionner tous les réseaux techniques de communication hertzienne. En ce sens, si la bande 700 MHz est utilisée à la 5G, elle pourra faire de la radiodiffusion sans le savoir : le protocole sera télécom mais l'usage comprendra la radio et la TV sur la base de réseaux de très forte puissance.

La concurrence de la radiodiffusion au travers de la 5G risque alors de convertir le reste des bandes UHF d'ici 10 ans ; les causes de la problématique actuelle du 700MHz semble donc plus résider dans un besoin financier (budget de l'Etat) et politique (savoir qui contrôle la distribution des médias numériques) que dans un choix sur les usages ou les contenus.

Conclusion :

Le syndicat aurait souhaité que cette consultation fasse l'objet d'un questionnement sur les choix stratégiques liés au maintien d'un socle essentiel de la démocratie dans un univers technologique connecté en particulier le pluralisme, la liberté d'expression, et la gratuité d'accès.

L'absence de question en ce sens dans la consultation est inquiétante, car une fois les 700 MHz affectés au monde connecté, la France aura engagé le déclin de son audiovisuel. Cette consultation procède d'une approche partielle de la problématique, la même que celle menée dans le dossier RNT depuis des années et qui amène aujourd'hui l'avenir de la radio dans l'inconnu.

Le gouvernement ne doit pas se laisser enfermer dans des raisonnements trop limités si on veut que les services audiovisuels historiques résistent à la généralisation de la concurrence internationale via les réseaux IP.